

Appel à candidature pour la fonction de Lieutenants de Louveteries 2025-2029



Appel à candidature pour la fonction de Lieutenants de Louveteries 2025-2029

Les nominations des lieutenants de louveterie arrivent à échéance et sont à renouveler pour la **période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029**.

Les lieutenants de louveterie sont des personnes privées, collaborateurs, bénévoles de l'administration. Ils sont nommés par le préfet, pour 5 ans, et concourent, sous son autorité, à la régulation et à la destruction des spécimens d'espèces non domestiques notamment les animaux susceptibles d'occasionner des dommages.

Les louvetiers sont assermentés et ont qualité pour constater, dans les limites de leur circonscription, les infractions à la police de la chasse.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage dans le cadre de la régulation et la destruction de ces espèces. Ils organisent et dirigent les actions et battues administratives ordonnées par le préfet et en assurent la responsabilité technique.

Régulièrement amenés à encadrer des opérations de destruction, le lieutenant de louveterie doit disposer de compétences cynégétiques affirmées et des capacités nécessaires pour organiser et encadrer les actions de terrain.

Si vous êtes intéressés par cette fonction, vous pouvez récupérer un dossier d'appel à candidature sur le site internet de la Prefecture du Gers en cliquant sur le lien ci-contre : DOSSIER CANDIDATURE LOUVETIER.

Les dossiers sont à **retourner à la DDT avant le 20/09/2024**.

Photo : François MACE